

AVIS CESEC N°2019-27

Relatif aux

Partenariats à mettre en œuvre dans la cadre du 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 30 avril par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *les partenariats à mettre en œuvre dans la cadre du 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse* ;

Après avoir entendu, Madame Nadine MASTROPASQUA, responsable de la mission eau, et Monsieur Simon GIRAUD, Direction des milieux aquatiques et sécurité sanitaire, direction Générale Adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires ;

Sur rapport de Madame Laurence CULIOLI pour la commission « politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 21 mai à Bastia,**

Les ex-Départements et la Collectivité de Corse ont fait de l'équipement des communes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement une politique d'intervention essentielle.

La mise en œuvre de cette politique s'effectue depuis 1996 sur un mode partenarial avec l'Agence de l'Eau (A.E.) Rhône-Méditerranée-Corse (R.M.C.), par le biais d'une contractualisation sur la base d'un accord-cadre conclu entre les parties et courant sur la durée des programmes d'intervention de l'Agence de l'Eau sur une période de 6 ans.

Sur le dernier programme, qui couvrait la période 2013-2018, l'A.E. R.M.C. a engagé plus de 91 millions d'euros pour environ 240 millions d'euros de travaux mobilisés en Corse.

La Collectivité de Corse dans son ensemble (ex-CTC et ex-Départements), en abondant les aides de l'A.E. R.M.C. et en élargissant l'éligibilité des dossiers, a consacré plus de 70 millions d'euros d'aides directes (soit une moyenne de 11 millions d'euros par an), permettant ainsi de mobiliser environ 310 millions d'euros de travaux pour le territoire Corse.

Le 24 septembre dernier, le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et a Conca di Corsica (Comité de Bassin Corse) ont tous deux adopté le 11^{ème} programme d'intervention, dénommé "*Sauvons l'eau!*" de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la période 2019-2024.

Ce 11^{ème} programme enregistre une baisse de 28% de sa capacité financière d'intervention, et son budget global s'élève à 2 641 millions d'euros.

Dans le cadre de ce programme, les enjeux identifiés s'accordent sur les intérêts suivants : une gestion équilibrée entre usage et préservation des écosystèmes, une gestion durable par les services publics, le soutien aux collectivités rurales, la protection de la santé publique, l'apport d'une réponse aux enjeux du Plan de Bassin et d'Adaptation au Changement Climatique (P.B.A.C.C.), l'efficacité des actions et la maîtrise budgétaire. Ils se déclinent en 5 orientations prioritaires :

- ✓ La mise en place des règles de gestion de la ressource sur 100% des secteurs en déséquilibre ;
- ✓ L'économie de 400 000 m³ d'eau/an ;
- ✓ La préservation de 200 hectares de zones humides ;
- ✓ L'accompagnement de 100% des stations d'épuration ciblées sensibles ;
- ✓ La contractualisation avec au moins 75% des EPCI en zone ZRR (zone revitalisation rurale).

Il comporte deux grands axes prioritaires :

- ✓ L'adaptation au changement climatique, qui représente à elle seule 40% du programme; soit 1 milliard d'euros ;
- ✓ La solidarité en faveur des territoires ruraux, avec 250 millions d'euros répartis à hauteur de 60% pour l'Alimentation en Eau Potable (A.E.P.) et 40% pour l'assainissement.

L'enveloppe dédiée à la Corse dans ce programme s'élève au total à 75 millions d'euros, mais ce montant peut éventuellement être revu en fonction des besoins.

Les interventions dans le cadre du 11^{ème} programme ont été limitées aux Zones de Revitalisation Rurale (Z.R.R.) et l'objectif pour la Corse est de contractualiser avec 75% des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) qui ont une compétence en Z.R.R.

Il convient donc, pour la bonne mise en œuvre de ce programme, de conclure un accord-cadre qui sera décliné par la suite en trois conventions d'application concernant respectivement:

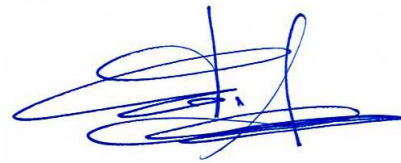
- ✓ Le partenariat financier en vue d'une gestion durable des services de l'eau et du rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires ;
- ✓ Les services d'assistance technique: le Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable (S.A.T.E.P.) et le Service d'Assistance Technique à l'Entretien et l'Épuration des Cours d'Eau (S.A.T.E.R.C.E.), de la Collectivité de Corse, ainsi que le Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (S.A.T.E.S.E.) de l'Office de l'Équipement Hydraulique de la Corse (O.E.H.C.) ;
- ✓ Le portage par la Collectivité de Corse d'actions ciblées.

Le CESECC rappelle sa contribution lors de la consultation aux questions importantes dans le cadre de la révision du SDAGE 2022-2027 (cf. contribution du CESECC adoptée le 19 avril 2019), s'il était nécessaire de proposer des réflexions prioritaires par thématique :

- ✓ Eau et changement climatique : fédérer les connaissances et données de tous les acteurs pour un état des lieux exhaustif et partagé ;
- ✓ Gestion quantitative : renforcer les réseaux de stockage, de distribution et d'assainissement ;
- ✓ Pollution de l'eau et milieux aquatiques : rééduquer les comportements, sensibiliser et communiquer ;
- ✓ Zones humides : préserver ces espaces de biodiversité de toutes activités humaines Milieux aquatiques et inondations : canaliser l'urbanisation ;
- ✓ Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau : du bon sens pour dégager des moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux, pour moderniser les outils de gestion et s'approprier l'aménagement intelligent de notre environnement.

Compte tenu de l'exposé du rapport et des enjeux stratégiques pour la Corse en matière de gestion de l'eau, le CESECC rend un avis favorable concernant la conclusion de l'accord cadre et le rapport soumis à son examen par Monsieur le Président de l'Exécutif de Corse.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA